



25-02-038 - Arrêté Municipal Temporaire
Réglementant le stationnement et la circulation – Rue de la Taillée et rue de la
Grande Aire
Travaux déploiement de la fibre optique

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la pétition présentée par l'entreprise [RCGROUP-OPTICABLES, 14 chemin de la Litte, 92310 Villeneuve la Garenne.](#)

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation Rue de la Taillée et rue de la Grande Aire - Villeneuve en Retz, afin de permettre à l'entreprise nommée ci-dessus, de procéder à des travaux de déploiement de la fibre optique, à compter du 26/02/2025

ARRETE

- ARTICLE 1** *Rue de la Taillée et rue de la Grande Aire à compter du 26/02/2025 et ce jusqu'à la fin des travaux*
La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront REGLEMENTES :
Le stationnement sera interdit au droit du chantier
La vitesse sera limitée à 30 km/heure et le dépassement sera interdit à tout type de véhicule.
- ARTICLE 2** La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par l'entreprise pétitionnaire.
- ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis près le Tribunal compétent.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.
- ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
Le Pétitionnaire
Les Services Techniques
La Police Municipale
Les archives administratives

Fait à Villeneuve en Retz,
Le 25/02/2025

Jean-Bernard FERRER
Maire de VILLENEUVE EN RETZ

